

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 5 mars 2026**

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

**Délibération N° 05-03-2026 / N°49**

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Hautcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 100

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Patrick Dekeyser, Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrendele

**Titre de la délibération : Engagement d'une procédure d'expropriation sur les parcelles ZI 71, ZI 66 et ZI 64 à Magnicourt-en-Comté pour la réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI de la Lys**

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée communautaire que la Communauté de communes est actuellement engagée, avec le concours du SYMSAGEL, dans un projet de réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations sur la commune de Magnicourt-en-Comté. Dans ce cadre, la Communauté de communes doit avoir la maîtrise foncière des emprises concernées par le projet, à savoir : l'emprise des ouvrages, les surfaces potentiellement inondées ainsi que le chemin d'accès à créer pour la réalisation et l'entretien des ouvrages.

Monsieur le Vice-Président précise que la Communauté de communes est d'ores et déjà propriétaire des parcelles ZI 67, ZI 68, ZI 69, ZI 70 et que les démarches sont en cours de finalisation pour les parties concernées par le projet des parcelles ZI 45, ZI 46, ZI 50, ZI 52, ZI 53, ZI 64, ZI 65.

A ce jour, les négociations amiables n'ont pas abouti sur les parcelles ZI 71, ZI 66 et ZI 64, qui sont concernées par la création du chemin d'accès aux ouvrages. Monsieur le Président précise que pour la parcelle ZI 64, le refus de négociation amiable provient uniquement de l'exploitant agricole, un accord amiable ayant été signé avec la propriétaire.

Ainsi, il est proposé d'engager une procédure d'expropriation sur les parties des parcelles ZI 71, ZI 66 et ZI 64 concernées par le projet.

La procédure d'expropriation comprend :

- ▶ une phase administrative, permettant d'adopter une déclaration d'utilité publique (suite à enquête d'utilité publique) et une déclaration de cessibilité (suite à enquête parcellaire) du projet,
- ▶ une phase judiciaire, permettant d'opérer le transfert de propriété et fixer les indemnités dues aux propriétaires.

Cette procédure étant très rigoureuse, un accompagnement de la Communauté de communes par un cabinet d'avocats tout au long de la procédure est recommandé. Il est donc proposé de recourir à un cabinet d'avocats.

Après avis favorable du bureau communautaire en date du 16 février 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- engager une procédure d'expropriation sur les parcelles ZI 71, ZI 66 et ZI 64 à Magnicourt-en-Comté,
- solliciter l'accompagnement d'un cabinet d'avocats durant toute la procédure d'expropriation,
- signer tout document inhérent à la procédure d'expropriation et à engager l'ensemble des démarches permettant sa bonne mise en œuvre.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/03/2026 et publication ou notification du 10/03/2026

